



Service France Garanti

Yves Jégo et l'ensemble du conseil d'administration de l'association Pro France annoncent le lancement de la certification Service France Garanti visant à promouvoir les services véritablement français. Cette certification porteuse de valeurs et facilement identifiable par les consommateurs garantit qu'au moins 90% des personnes concourant à la réalisation de la prestation de service sont soumises à un contrat de travail de droit français.

Paris, le 22 octobre 2020, Dix ans après la naissance d'Origine France Garantie, l'unique certification qui atteste l'origine française d'un produit, l'association Pro France annonce le lancement de la certification Service France Garanti visant à valoriser les entreprises de service qui emploient en France. La création d'une telle certification est une première en France. Délivrée par un organisme indépendant et reconnu, elle répond aux attentes exprimées par les consommateurs, par les entreprises et de nombreuses fédérations professionnelles.

Aujourd'hui, aucun dispositif législatif ne définit et n'encadre l'origine d'un service, laissant place à différents marquages parfois trompeurs pour les consommateurs. Avec Service France Garanti, les consommateurs vont pour la première fois avoir accès à une information claire et objective sur la nature des services. Par conséquent, ils vont pouvoir solliciter un service en toute transparence, en étant sûrs qu'il est réalisé dans le respect des normes sociales et environnementales. Pour les entreprises, c'est un moyen de valoriser leur encrage français mais aussi de valoriser le maintien, le développement ou le retour d'activités productives génératrices d'emplois au sein du territoire.

« Consommer un produit ou un service français c'est un projet de société qui donne du sens à la consommation et nous protège des excès de la mondialisation. Avec Service France Garanti nous avons voulu mettre en place une solution transversale et non sectorielle, homogène mais aussi évolutive, prenant pleinement en compte une future réglementation nationale ou européenne sur le sujet pour favoriser la compétitivité des entreprises françaises et délivrer au consommateur une information fiable et sincère. » explique Yves Jégo, président fondateur de Pro France.

Quels services peuvent être certifiés ?

- **La prestation de service en tant qu'activité principale de l'entreprise** (Exemple un opérateur téléphonique qui certifie son activité d'opérateur téléphonique Service France Garanti).
- **Le service client d'une entreprise** (Exemple un opérateur téléphonique qui doit répondre aux sollicitations de sa clientèle par téléphone, mail, avec un service non délocalisé qui respecte les critères de la certification Service France Garanti).
- **Le service après-vente d'une entreprise** (Exemple un opérateur téléphonique prête ou vend du matériel dans le cadre de son activité principale de prestation de service auprès de sa clientèle et doit intervenir dans la réparabilité ou la maintenance des produits en question).

Les secteurs de la restauration et de la distribution physique (magasins, boutiques, etc...) sont ainsi pour l'instant exclus du périmètre de certification « Service France Garanti ».

Comment une entreprise peut-elle être certifiée Service France Garanti ?

Le service à certifier doit respecter deux critères cumulatifs centrés sur la main d'œuvre :

- 90% de la main d'œuvre en nombre concourant à la réalisation des caractéristiques essentielles de la prestation de service est soumis à un contrat de travail de droit français.
- 90% de la main d'œuvre en nombre en contact direct avec le client est soumis à un contrat de travail de droit français. *Ce critère s'applique à chaque composant du service.*

Afin de ne pas induire en erreur les consommateurs, la certification délivrée à une entreprise devra concerner l'ensemble de son service.

La démarche de certification est ensuite contrôlée par les organismes certificateurs indépendants Bureau Veritas certification et Afnor :

- 1) L'entreprise complète un dossier administratif précisant le processus de production du service afin de déterminer les caractéristiques essentielles de la prestation à la réalisation desquelles concourt la main d'œuvre à auditer.
- 2) Le dossier est évalué par l'organisme certificateur au regard du cahier des charges de la certification.
- 3) Un audit de vérification sur site de production permet de valider les informations communiquées et de délivrer une attestation définitive valable 4 ans.
- 4) Pendant ces trois ans, l'entreprise se soumet à un audit documentaire annuel

Plus de 10 entreprises se sont déjà lancées dans cette démarche de certification. Pro France ambitionne de certifier plus d'une centaine entreprises d'ici un an.

À propos de Pro France



Pro France est une association à but non lucratif fondée par Yves Jégo en 2010 qui réunit tous les acteurs qui souhaitent participer à une certification volontaire, innovante et transparente de l'origine française des produits et des services. Elle a pour mission de défendre et valoriser la Marque France dans tous les secteurs d'activité.

Depuis 10 ans, l'association porte la certification « Origine France Garantie » qui assure grâce à un audit indépendant l'origine française des produits. Elle est actuellement la seule à garantir l'origine française à ce niveau d'exigence et se différencie ainsi du "Made in France", moins rigoureux et peu contrôlé. Plus de 3000 gammes de produits sont aujourd'hui certifiées. En octobre 2020, elle lance Service France Garanti sur le même modèle pour garantir qu'un service est bien réalisé en France.